Image not found or type unknown

Interdiction de territoire

Par **Konan59**, le **23/12/2014** à **15:12**

Bjr . Je suis résidants étranger avec un permis de séjour français pr Parent d'enfant français
Au cours d un voyage l an passé j'ai eu une interdi de territoire suisse d'où schegen
J'ai fais recours depuis la France
Vu j'étais interdis de territoire en Suisse
Je ne pouvais m'y rendre pr contacter un avocat pr mon recours
J'ai appeler plusieurs fois le bureau fédéral comment je pouvais avoir une autorisation pr contacter un avocat
J'aimerais savoir quel démarche dois je entreprendre ?
Merci

Par **aguesseau**, le **23/12/2014** à **15:54**

bjr,
vous êtes sur un site juridique de droit français, donc nous ne pouvons pas répondre sur une question relative au droit helvétique.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés